

L'ASB s'oppose au durcissement des exigences de fonds propres et soutient le renforcement des instruments AT1

La Commission de l'économie et des redevances du Conseil des États (CER-E) exige, en matière de couverture en fonds propres des participations étrangères, une déduction intégrale allant au-delà des normes internationales. L'Association suisse des banquiers (ASB) s'oppose à cette approche particulière de la Suisse. L'ASB se félicite que la commission souhaite au moins prendre en compte et renforcer davantage les fonds propres de base sous forme d'instruments AT1.

Il est important et justifié de tirer les leçons de la crise du Credit Suisse et de continuer à renforcer de manière ciblée le cadre réglementaire suisse. Il est essentiel à cet égard de préserver l'alignement international et de trouver un juste équilibre entre stabilité et compétitivité. En cette période de tensions géopolitiques et économiques, où d'autres places financières procèdent à des déréglementations et à des simplifications, la Suisse ne devrait pas se mettre elle-même à l'écart en faisant cavalier seul.

La Suisse continue de suivre sa propre voie, mais se rapproche des pratiques internationales

Le problème chez Credit Suisse ne résidait pas dans des exigences de fonds propres trop faibles, mais dans les dérogations étendues et intenable que la FINMA a accordées, pendant des années, à Credit Suisse seul. La leçon logique à en tirer serait donc d'exclure à l'avenir de telles dérogations et d'appliquer systématiquement les règles en vigueur. Au lieu de cela, la CER-S s'en tient également à une déduction intégrale dans le calcul des fonds propres pour les participations étrangères, bien que cela ne soit prévu ni par les normes internationales ni pratiqué par les places financières concurrentes en Europe, au Royaume-Uni ou aux États-Unis. La commission reconnaît tout de même que, dans le cadre de ce durcissement, l'ensemble des fonds propres de base capables d'absorber les pertes devrait être pris en compte. Les instruments AT1 en font partie. Ils sont expressément conçus pour couvrir les pertes en situation de crise. Ces instruments de fonds propres sont reconnus au niveau international, sont émis par diverses banques suisses et renforcent leur capacité à surmonter les crises sans intervention de l'État. Ils contribuent ainsi à la protection des contribuables. En conséquence, la Commission souhaite renforcer leur efficacité afin qu'ils puissent absorber les pertes dès les premières phases d'une crise.

Pour la place bancaire suisse, tournée vers l'international, il reste essentiel que les mesures réglementaires soient adaptées au marché et harmonisées au niveau international. La proposition de la CER-E reste elle aussi une voie particulière à la Suisse. Elle s'écarte toutefois moins des normes internationales et des pratiques d'autres places financières que le projet du Conseil fédéral.

A propos de l'Association suisse des banquiers (ASB)

L'ASB est l'association faîtière des banques suisses. Elle représente la branche à l'échelon national et international auprès des décideurs économiques et politiques, des autorités et du grand public. Elle prône l'ouverture des marchés, la liberté d'entreprendre et des conditions de concurrence équitables. Elle est aussi un centre de compétences, riche de connaissances spécialisées en matière bancaire, qui se positionne résolument sur les sujets porteurs d'avenir. Créée à Bâle Fondée en 1912 à Bâle, l'ASB compte aujourd'hui parmi ses membres environ 265 organisations et quelque 10 000 personnes.

Contact Médias

**Notre équipe se tient
volontiers à la
disposition des
représentants des
médias pour toute
question.**

+41 58 330 63 35